

VIDE GRENIER

USAA FOOT AVANNE-AVENEY

DIMANCHE 26 MAI 2024 de 8h00 à 16h30

(Installation de 6h00 à 7h30)

Stade de foot d'Avanne-Aveney

Bulletin de réservation à envoyer
au plus tard le : 18 mai 2024
(Nombre de places limitées, les inscriptions
seront enregistrées au fur et à mesure
de leur arrivée).

Renseignements :

Tél. : 06 88 18 86 56 - 06 20 61 76 41

Mail : avanne-aveney.us@lbfc-foot.fr

Site Internet : www.us-avanne-aveney.fr

Je soussigné(e) / (Nom/Prénom) :

Demeurant :

Adresse mail :

Téléphones fixe : Portable :

Demande à participer au vide-grenier organisé par l'USAA Foot et atteste sur l'honneur participer à pour la 1^{ère} ou la 2^{ème} fois maximum en 2024 à un vide-grenier et que je n'y vendrai que des objets personnels.

Je réserve mètre(s) linéaire(s) pour la somme de :€ (Tarif : **3,50€ le mètre**).

- Règlement (chèque à l'ordre de USAA Foot),

- Photocopie de ma pièce d'identité,

- Bulletin de réservation

A ENVOYER A : Dominique Fleurot - 10 rue des Blotets - 25720 AVANNE-AVENEY

(Toute demande non accompagnée de son règlement et de la photocopie d'une pièce d'identité ne sera pas enregistrée).

- ✓ Vide-grenier réservé aux particuliers.
- ✓ Je m'engage à respecter les lieux et à ne pas laisser sur place : objets invendus et déchets.
- ✓ Tout exposant arrivant après 7h30 pourra se voir refuser l'accès à son emplacement prévu, malgré son inscription préalable.
- ✓ Les exposants dont l'emplacement est égal ou supérieur à 4 m linéaire pourront garer leur véhicule léger sur leur emplacement sans dépasser la limite.
- ✓ Un bon pour un café vous sera offert à l'entrée du site. Vous disposerez d'une buvette et d'un stand de petite restauration sur place.
- ✓ Le vide-grenier durera jusqu'à 16h30 (**aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans les allées avant 16h30**), cependant en cas d'orage annoncé et subit, les organisateurs se réservent le droit d'écourter la journée pour des raisons de sécurité.
- ✓ Les exposants ne sont pas autorisés à utiliser un barbecue sur leur emplacement. Seuls les organisateurs pourront faire cuire de la nourriture sur un espace protégé.
- ✓ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration survenant dans l'aire du vide-grenier. Tout exposant doit disposer d'une assurance Responsabilité Civile.
- ✓ Aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué.
- ✓ Une confirmation vous sera envoyée par mail ou sms.

Je reconnais avoir pris connaissance des éléments ci-dessus et m'engage à les respecter.

Fait à : Le :

Signature :